



EXPOSITION - CONCOURS PHOTOGRAPHIE

Parrainée par le photographe Pierre HUBER

Beauté & Handicap



INSCRIVEZ VOUS!

Jusqu'au 30 Octobre
au 04 66 29 27 07 ou dd.30@apf.asso.fr



En bref...

Depuis plusieurs années, notre délégation s'est engagée sur des projets culturels et artistiques, convaincue que ces derniers touchant l'imaginaire et l'inconscient collectif, peuvent être tout aussi efficaces que des campagnes de revendications traditionnelles.

En 2009, dans le cadre des ateliers du handicap, nous avons réalisé une exposition photo sur le thème « beauté et handicap » dont l'objectif était de sensibiliser un large public sur la question de la représentation du handicap et du regard porté sur la différence.

Fort du succès de l'action menée et de l'impact de la thématique, il nous est apparu judicieux de lui donner une suite à travers un projet artistique régional, aux dimensions sociales et citoyennes. Ainsi en 2012-2013, nous avons créé une exposition de peinture et de sculpture avec 30 artistes amateurs et confirmés de la région, présentée dans différents lieux du GARD.

En 2014-2015, nous avons choisi d'investir le champ du conte pour enfant, base de la construction de notre imaginaire pour travailler la notion de l'inclusion dès les premiers âges de la vie à partir d'une exposition/concours que José PIREs, artiste peintre Nîmois parraine. Après une présentation à la galerie Jules Salle à Nîmes, cette exposition sera itinérante dans la région durant l'année 2015.

Cette année, nous avons décidé de revenir à la photo, en organisant une exposition/concours sur le Thème « Ils sont d'ici ». Il s'agira de photographier des personnes en situation de handicap et/ou personnes âgées (hommes, femmes, tous handicaps confondus) dans des lieux symboliques du patrimoine culturel et architectural gardois, mais également d'autres départements de la région car le concours est ouvert à une dimension régionale.

Le photographe et graphiste Pierre Huber sera le parrain de cette belle aventure et nous proposera une exposition à partir de cette même thématique. Les lauréats du concours auront l'opportunité d'exposer leur œuvre retenue à ses côtés.

Quelques indications...

La photo a inauguré une époque où presque tout le monde pouvait disposer de son portrait ou de représentation d'objets ou de lieux qui restaient jusque-là réservés à une élite sociale...

Le grand public accède donc à cet « art populaire ». Un moyen d'expression plus ou moins abstrait, portant la signature de son auteur.

Pour les photographes humanistes, l'environnement du sujet a autant d'importance que le sujet lui-même ; notre projet place le sujet en harmonie et en lien étroit avec l'environnement.

« Ils sont d'ici »

Nôtre volonté est de théâtraliser la posture de personnes handicapées, ainsi que de personnes âgées afin que le rendu prenne une dimension quasi fantastique et sublime les lieux ainsi que les acteurs.

Faites passer le message d'amour que ces personnes aimeraient déclarer à leur département...

Introduisez le handicap dans le patrimoine culturel et architectural gardois, grâce à votre imagination : provoquez, faites nous rêver, déformez, renversez les codes !!! Osez !

Si vous le souhaitez notre équipe se tient à votre disposition pour échanger avec vous sur le thème. Nous pouvons également vous mettre en relation avec des modèles.

Règlement de l'exposition

Article 1/ Objectifs éducatifs

- **Développer** un projet à la fois individuel et collectif à partir d'un thème original «Ils sont d'ici.» afin de promouvoir l'éducation à la différence.
- **Sensibiliser** les artistes de la région sur la question de l'accessibilité à l'art des personnes en situation de handicap. En effet, réaliser une œuvre sur la thématique citée ne peut se faire sans se questionner sur ses propres représentations.
- **Agir** pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en sensibilisant le grand public.
- **Réaliser** un vrai projet artistique ayant une dimension morale et citoyenne.
- **Mobiliser** des acteurs de champs divers dans un projet commun pour susciter débats et échanges autour de la notion d'altérité.

Article 2/ Production et critères de sélection

Les critères de sélection

- ✓ Le respect de la thématique « Ils sont d'ici.» à travers la réalisation d'un cliché photo

Les œuvres devront être des pièces uniques et originales créées spécialement pour l'événement. (Pas de reproduction.)

- ✓ Le caractère explicite du message
- ✓ La force créatrice de l'œuvre
- ✓ La qualité esthétique et technique
- ✓ La taille des œuvres :

- photo : **40x50 cm**

Article 3/ Catégories

En cas de participation suffisante d'œuvres appartenant à ces différentes catégories et selon la présélection, le concours pourra comporter 3 catégories de participation :

- Catégorie Couleur
- Catégorie Noir et Blanc
- Catégorie Montage

Article 3/ Calendrier

La fiche d'inscription mentionnant la participation au concours, la copie des œuvres + la fiche d'identification des œuvres (jointes en annexe), devront être transmises **avant le 30 Octobre**.

- Par voie postale :

Association des Paralysés de France du Gard
265 chemin Mas de Boudan
30000 Nîmes

- Par courriel : dd.30@apf.asso.fr

Le vernissage et la remise des prix aura lieu le 03 décembre 2015 (sous réserve de modification)

Article 4/ Jury / prix

- Un prix du public sera décerné via le compte Facebook de la délégation
 - Un prix des professionnels, présidé par Pierre Huber
- La remise des prix aura lieu le 3 décembre (Seules les œuvres présélectionnées seront exposées à la galerie Jules Salles)

Article 5/ Principe et fonctionnement

- ✓ Chaque participant devra signer son œuvre
- ✓ En répondant à ce concours, les participants acceptent que les organisateurs utilisent leur nom, leur production à des fins de communication, ainsi que les déclarations faites par les lauréats lors de la remise des prix, et accordent aux organisateurs tous les droits concernant cette utilisation, sans rémunération ni notification, sauf si la loi l'interdit.
- ✓ Les œuvres présélectionnées devront être encadrées dans un cadre noir et munies d'un crochet **permettant l'accrochage.**

Attention !

Toutes les œuvres présélectionnées feront l'objet d'une exposition itinérante dans la région ce qui permettra au plus grand nombre d'avoir accès aux œuvres tout en étant sensibilisé à la question du handicap.

A titre d'exemple, l'exposition « Beauté et Handicap » 2014-2015 a été accueillie dans des lieux emblématiques tels que : Galerie Jules Salles à Nîmes, les villes de Beaucaire, Rochefort, Alès, Le Grau du Roi, l'entreprise BRL, le lycée Saint Vincent de Paul, etc....

A cette occasion, les artistes auront la possibilité de vendre leurs photographies sous certaines conditions :

- Les photos devront rester à la disposition de l'APF jusqu'à la fin de l'exposition itinérante en 2016, et par la suite pourront être utilisées par l'association.
- **L'artiste s'engage à réserver un pourcentage (minimum 25%) du prix de la vente de sa photographie, au profit de l'APF. Les sommes récoltées permettront de financer un projet artistique avec des personnes en situation de handicap.**

Dépôt des photographies

Les photos présélectionnées par le jury devront être remises encadrées **au plus tard le 15 novembre** à la délégation APF du Gard. Cette date est impérative.

Le gardiennage des photos

Les œuvres sont sous la responsabilité de l'APF durant l'exposition et les trajets.

Mise à disposition des œuvres

Les clichés sélectionnés par le jury seront mis à disposition de l'association pour toutes les expositions organisées par celle-ci. Les œuvres transmises à l'APF resteront propriétés de l'Association.

L'assurance des œuvres

L'APF détient une assurance pour l'intégralité des œuvres qui seront exposées.

Nous demandons par conséquent de nous communiquer le montant estimé de l'œuvre avant **le 1^{er} octobre**. Cela n'empêche pas le photographe d'assurer également lui-même son travail.

Les partenaires

- Pierre Huber, artiste
- Les associations de handicap et leurs ateliers d'art
- Le Musée des Beaux-arts, Nîmes
- Ateliers, associations de photographie du département et de la région
- Les délégations départementales de l'APF
- DRAC
- ARS
- Mairie de Nîmes (Service culturel, Ateliers du Handicap, CCAS)
- Conseil Régional LR
- Conseil Départemental du Gard
- Médias régionaux (Midi libre, France Bleu Gard Lozère, Raje ...)

Contacts

Association des paralysés de France du Gard 04 66 29 27 07 – dd.30@apf.asso.fr
Mme Dolorès ORLAY – MOUREAU - *Directrice de la délégation départementale*

Association des paralysés de France du Gard 04 66 29 27 07 – apf30.richard@gmail.com
Mr Richard HERRY – *Chargé de mission*

Association des paralysés de France du Gard 04 66 29 27 07 – dd.30@apf.asso.fr
Mme Corinne PAIRIS - *Attachée de délégation départementale*



FICHE D'INSCRIPTION

(à remplir et à retourner avant le 30 Octobre 2015)

Nom :

(Si inscription collective : Nom de l'atelier et de la personne responsable)

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Nombre d'œuvres :

Sélection : Les artistes sélectionnés seront prévenus par téléphone.

La participation au projet implique l'adhésion totale des participants au règlement, valant **contrat d'engagement**.

Autorisation :

Les artistes autorisent l'Association des Paralysés de France à utiliser et diffuser les photos de leurs œuvres, ensembles ou séparément dans le cadre de leur participation à l'exposition -concours, en vue de leur fixation, reproduction et communication au public ; ainsi que dans le cadre de la promotion et de la communication de l'Association des Paralysés de France.

j'ai lu et accepte les conditions du règlement et m'engage à participer à l'exposition concours de photographie « beauté et handicap » en réalisant une œuvre selon les critères et conditions indiqués dans le dossier ci-joint.

Fait à

Le

Signature

FICHE D'IDENTIFICATION

(À retourner dûment rempli avant le 30 Octobre 2015)

DESCRIPTIF DETAILLE DE VOTRE ŒUVRE

I) PRESENTATION DE L'ŒUVRE :

- L'auteur :
- Le titre :
- la date d'exécution :

II) MATERIELS ET TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES UTILISES :

.....
.....
.....
.....

II) DESCRIPTION DE L'ŒUVRE :

Signification et interprétation de votre œuvre :

.....
.....
.....
.....

